

République Française Centre Communal d'Action Sociale de Saint-André-des-Eaux Loire-Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date du Conseil d'Administration 20 mars 2023 Date de convocation 14 mars 2023

Nombre de Membres En exercice: 13 Présents: 9 Votants: 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT – Président et après convocation régulièrement faites à domicile.

Présents: Monsieur Mathieu COËNT, Madame RAINGUÉ-GICQUEL Anne, Madame KERLEAU Gaëlle, Madame PAYEN Françoise, Madame DURAND Anaïs, M. PINEAU Jean-Noël, Madame FERRAN Gwladys, M. LAMOTTE Henri, Madame PELÉ Pascale

Excusée: M. BLOCH Sébastien, Madame MATHIEU-ODIAU Christelle, Madame LE NOËLLEC Tania, M. **PALLIER Nicolas**

M. BLOCH Sébastien ayant donné pouvoir à Mme RAINGUÉ-GICQUEL Anne pour voter en son nom. Mme LE NOËLLEC Tania ayant donné pouvoir à Mme FERRAN Gwladys pour voter en son nom. M. PALLIER Nicolas ayant donné pouvoir à M. PINEAU Jean-Noël pour voter en son nom. Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Jessica TOUGERON, Responsable du CCAS, est désignée secrétaire de séance.

2023-03-07

BUDGET PREVISIONNEL 2023

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS les différentes pièces constituant le budget primitif 2023 jointes à la présente délibération, à savoir :

- Une édition de la maquette comptable
- Un tableau récapitulatif pluriannuel

Les différents mouvements ne concernent que la section de fonctionnement qui s'élève à 29 109.00 € tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Président demande alors aux Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer, chapitre par chapitre.

Les membres du Conseil d'Administration s'estimant suffisamment informés.

Vu le projet de budget primitif 2023 du CCAS,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, entendu son rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2023 du CCAS tel qu'il est annexé à la présente.

Mathieu COËNT.

Président du CCAS

Pour extrait conforme

Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

☐ La publication le :

☑ La transmission en Sous-Préfecture le : 2 3 MARS 2023

Fait à Saint-André des Eaux, le :

La Directrice Générale des Services, par délégation

